

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5009**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe Métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural
Spécialité : menuiserie option menuiserie ou menuiserie d'agencement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « menuiserie » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du bois de bâtiment ou d'agencement avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'intervention comme la mise en œuvre des menuiseries planes assemblées, des escaliers balancés ou courbes, des ensembles menuisés cintrés en plan ou en élévation, des ouvrages intégrant des arêtiers droits ou cintrés, des agencements complexes recourant à des techniques de placage et à l'utilisation de différents matériaux associés.

Les activités consistent à :

- Concevoir une solution en menuiserie bois de bâtiment ou d'agencement répondant à un projet architectural en maîtrisant la géométrie descriptive, les calculs de résistance des matériaux et les dimensionnements des ouvrages ;
- Modéliser les ouvrages en menuiserie bois de bâtiment ou d'agencement avec ou sans les outils numériques en vue de sa réalisation ;
- Organiser le déroulement des activités de réalisation, de fabrication et de pose ;
- Réaliser les relevés des côtes, les tracés et la mise en œuvre des menuiseries planes assemblées, des escaliers balancés ou courbes, des ensembles menuisés cintrés en plan ou en élévation, des ouvrages intégrant des arêtiers droits ou cintrés, des agencements complexes recourant à des techniques de placage (y compris sous vide), et à l'utilisation de différents matériaux associés nécessitant une parfaite maîtrise des procédés d'usinage, de formage et d'assemblage dans le respect des règles de l'art du métier de menuiserie ;
- Réaliser les travaux complexes de charpente et construction bois en toute autonomie dans le respect des règles de l'art et des normes applicables ;
- Réaliser les techniques d'implantation, de réglage et de fixation.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins ;
- Rechercher les bois et dérivés et les caractéristiques dimensionnelles des menuiseries et éléments à fabriquer (épures, fiches de taille, calculs...) ;
- Établir l'ordre chronologique des opérations d'usinage et de mise en œuvre sur chantier ;
- Fabriquer les éléments constitutifs de l'ouvrage selon les techniques les plus appropriées (tracés et usinages manuels et/ou mécaniques, automatisés et/ou numérisés) et assembler de façon provisoire ou définitive les parties d'ouvrage à mettre en œuvre sur chantier ;
- Réaliser la pose des composants de ferrage et les finitions sur les menuiseries ;
- Réaliser l'ensemble des opérations de contrôle de la qualité et de la conformité de l'ouvrage réalisé au regard du cahier des charges initial avec une organisation rigoureuse avec la prise en compte des risques matériels et environnementaux ;
- Constituer le dossier de réalisation du projet.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans le secteur du BTP au sein d'entreprises PME-PMI et artisanales

Ouvrier hautement qualifié, Artisan, Entrepreneur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2207 : Réalisation de meubles en bois

H2206 : Réalisation de menuiserie bois et tonnerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du métier du menuisier du bâtiment ou d'agencements qui réunit les techniques et les compétences les plus complexes du métier (traditionnelles et/ou récentes ou innovantes). La réalisation met en évidence les capacités d'initiative, d'organisation autonome. Elle doit démontrer la parfaite maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier avec la prise en compte de la réglementation et normes. Elle doit mobiliser des compétences élargies du métier et le recours à l'outil informatique dans la conception et/ou l'exécution de l'œuvre. L'expression d'une esthétique personnelle et la mise en valeur de l'ouvrage réalisé, l'utilisation des techniques de préservation du patrimoine avec des références à l'architecture (domestique, civile, religieuse ou militaire) et la valeur économique et technique de l'ouvrage ainsi que de son empreinte culturelle pour le métier sont prises en compte.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France » s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.